

LA DISLOCATION DU SUJET OU DE L'OBJET : UN PROCESSUS SYNTAXIQUE DE L'INVERSION

Issakha Mahamat Adoum

*École Normale Supérieure d'Abéché, Tchad
assalousse@gmail.com*

Résumé

Les mécanismes syntaxiques de l'inversion concernent l'ensemble de procédés mis en œuvre et régis par des règles permettant précisément la marche de la langue. Dans cet article, en effet, nous nous intéressons à l'une des constructions phrasiques (la dislocation) ayant des transformations syntaxiques dans la chaîne linguistique. Perçue comme une forme qui permet le détachement (à gauche ou à droite) d'un constituant, la dislocation concerne ainsi le sujet et l'objet. Cette recherche part du constat selon lequel la plupart des travaux en syntaxe intègrent la dislocation dans l'analyse syntaxique. Ne peut-on pas parler de l'inversion ? Puisqu'elle permet également la modification de l'ordre canonique de la phrase. Aussi part-elle de quelques hypothèses dont la plus significative est que la dislocation concerne le sujet et le complément. Nous allons nous intéresser particulièrement à la fonction du constituant concerné par la dislocation qu'elle soit déterminée précisément par les linguistes ou par les grammairiens. Dans le cadre de cette étude, nous envisageons convoquer la théorie distributionnelle de Harris et la paraphrase qu'utilise Combettes (1998), analyses faites tout au long de ce travail.

Mots clés : *inversion, dislocation, détachement, ordre de mots.*

Abstract

The syntactic mechanisms of the reversed reversal the set of processes implemented and governed by regulating precisely perpetuating the mache of the tongue. Article in the ineffrète, indeed, we are interested in one of the phrasing constructions (the dullocation) having syntactic transformations in the linguistic chain. Constituting UN, dislocation, dislocation concerning the subject and the object. This search part of the finding that most work in syntax is dislocation in the analysis of syntactic analysis. Can not we talk about inversion? Since which allows the modification of the canonical order of the

sentence. Also part of the assumptions, the most siminative signaling is that dislocation concerns the subject and the complement. We will intersect particularly with the function of the constituent registered by the latlocation that it is determined precisely by linguists or by grammarians. In the case the framework of CETITE study, we consider convening the theory distribution of Harris and the paraphrase that combined with Combintes (1998), analysis made throughout this work.

Key words : *inversion, dislocation, destitution, order of mottles.*

Introduction

Au-delà de la juxtaposition du sujet et du clitique ou d'un quelconque détachement, la dislocation est le fait qu'un même constituant soit repris de part et d'autre du verbe. En d'autres termes, le constituant dit disloqué peut occuper soit une position préverbale, soit une position postverbale. De ce fait, le problème principal qui se pose ici est celui de la fonction de ce constituant. Ainsi, quel est le constituant concerné par la dislocation ? Peut-on parler de dislocation avec l'objet ? Quelles différences y a-t-il entre le sujet et l'objet ? Ces différentes positions relèvent d'un certain nombre de contraintes que nous verrons lors de nos analyses. Par ailleurs, nous accordons plus d'importance aux dénominations « dislocation à gauche » et « dislocation à droite » ; nous tenons à ceux-ci puisqu'elles nous permettent de savoir la position qu'occupe l'élément disloqué et de vérifier la structure de la phrase quant à la modification ou la transformation de l'ordre canonique. Pour les illustrations, nous utilisons les occurrences de notre corpus tirées dans *le Petit chose (PC)* d'Alphonse Daudet et *Pierre et Jean (P. et J.)* de Guy de Maupassant.

1. Terminologie et typologie de la dislocation

Dubois et *al* (1993:226) partent de l'étymologie pour mieux appréhender le terme. Ils nous expliquent que le mot

« dislocation » vient du latin populaire *dislocare*. Le préfixe « *dis* » qui signifie « séparer », « déboîter » et le radical *locus* qui signifie « lieu ». « *Dislocare* » signifie donc dans l'ensemble « enlever de son lieu ». Parlant de l'évolution du mot dislocation, Neveu (2004:107) souligne que :

En grammaire française, la description des constructions disloquées apparaît dans le premier quart du XVIIème siècle. Elles apparaissaient dans les chapitres de grammaire qui traitent des « tours irréguliers ». À cette époque, face à ce genre de construction, on y voyait davantage une rupture d'avec l'ordre canonique de la construction verbale qu'un pléonasme syntaxique qui formera l'axe essentiel de l'explication de ces tours à partir du XVIIème siècle dans une perspective principalement rhétorique et qui d'ailleurs fournira, avec répétition, le métaterme le plus usuel pour les identifier.

En d'autres termes, la dislocation était perçue non seulement comme une « irrégularité », entraînant la modification des éléments de la construction verbale, mais plus encore comme un style particulier de s'exprimer qui mettait l'accent sur la redondance des mots. La dislocation était pour le sujet parlant une manière particulière de mise en relief et une transformation syntaxique de l'ordre habituel de la phrase.

Cela peut être illustré dans la série d'exemples suivants :

- 1a. Je **les** connais, **tes femmes mariées**. (*P. et J.* :39)
 - b. Et qu'est-ce qu'il est devenu, **ce portrait** ? (*P. et J.* :51)
 - c. Et bien dit Roland, ça avancent-**ils**, **vos achats**. (*P. et J.* :51)
- Ces exemples nous montrent que certaines unités sont systématiquement séparées par des virgules et reprises par des pronoms représentants dans la phrase. Dans la phrase (1a), le clitique « *les* » représente l'unité détachée « *tes femmes mariées* ». On trouve le même constat avec les unités linguistiques (c et d). En observant la position des unités constructives des phrases, il est remarquable que l'ordre canonique ne soit pas respecté. Par la suite, des nombreux

grammairiens et linguistes se sont penchés sur ce phénomène et voici ce que quelques-uns en pensent.

De même que pour le linguiste danois Nølke (1997, cité par Hernest, 2011:20) entend par dislocation « le détachement d'un constituant de la phrase à son début ou à sa fin ».

Blasco (1999, cité par Neveu : 2010:107) définit la dislocation comme : « une construction syntaxique dans laquelle une place de réction est marquée par deux éléments : l'un lexical ou pronominal, disloqué avant ou après la construction verbale, et l'autre pronom clitique ». Elle continue en disant que « lorsque le pronom clitique occupe une fonction syntaxique complément prépositionnel, l'élément disloqué est précédé d'une préposition ; l'élément disloqué et le pronom clitique sont coréférents ». Suivant les explications données par Blasco dans sa définition, nous retenons que l'élément dit disloqué entretient avec son clitique une relation de coréférence. Mais dans ses analyses, Blasco considère l'objet comme l'élément concerné par la dislocation. Elle distingue la dislocation « à gauche » et celle dite « à droite » du verbe. La définition qu'elle donne est identique à celle que nous livre Neveu. Nous le verrons à la suite. Neveu (2010:107) définit la dislocation comme « une opération de mise en relief d'un constituant de l'énoncé prenant la forme d'une construction dans laquelle prennent place un pronom régit par un verbe et une réalisation lexicale dite « disloqué » placée avant ou après le verbe régissant, en relation de coréférence avec le pronom ». Dans cette définition, Neveu (Ibid.) nous laisse comprendre que le pronom concerné par la dislocation est régi par un verbe. Avec Neveu, c'est le complément d'objet qui fait état d'élément concerné par la dislocation. De ce fait, l'élément lexical complément d'objet et son clitique sont coréférents.

1.1. Un principe de détachement

La dislocation est également une construction phrastique qui consiste à isoler d'une façon expressive un constituant

yntaxique et à lui donner une fonction prédicative. Moret (2011:66) estime que cette structure phrasique se rencontre souvent dans l'expression orale, sans effet d'insistance surtout chez ceux qui maîtrisent mal la langue ; parce qu'ils oublient qu'un syntagme nominal sujet dispose de l'utilisation du pronom personnel.

Bally (1932, cité par Blasco, 1999:34) observe que la dislocation concerne les « énoncés dits à détachement qui relèvent d'une manière plus générale des phénomènes liés à la parataxe ». Comme les autres, Bally ne donne pas dans sa définition l'élément concerné par la dislocation. Nous ne savons réellement pas ce qu'il entend par « détachement » ici. Mais suivant de près les analyses de Combettes (1998), nous associerons ce terme non pas à la dislocation, mais plutôt au phénomène de collocation.

Blinkenberg (1928:35 cité par Blasco) rattache la dislocation aux « différents procédés de mise en relief propres à rendre des effets stylistiques ou esthétiques ». Pour Blinkenberg, la dislocation a trait au style ; c'est une manière pour le sujet parlant de mettre l'accent sur lui par les procédés divers. Cet auteur également ne nous fournit pas assez d'indices qui nous permettront de cerner clairement sa pensée.

Riegel et *coll.* (1999:426) voient en la dislocation : « un procédé d'insistance qu'on utilise pour mettre en relief un constituant de la phrase. Ainsi, la dislocation consiste à détacher un constituant au début ou à la fin de la phrase. Le constituant détaché est en même temps représenté par un pronom dans le noyau de la phrase ». Autrement dit, le terme concerné par la dislocation est tantôt antéposé ou postposé à la construction verbale dans laquelle il est représenté par un pronom. Cette définition ne permet pas de saisir clairement le constituant concerné par la dislocation. Mais suivant de près les exemples donnés par ces auteurs, l'on se rend compte que l'élément disloqué pour eux

peut être un complément d'objet. Ceci constitue un point essentiel qui a fait d'une analyse avec l'exemple (2^e).

L'élément disloqué peut occuper différentes positions. À cet effet, la dislocation, quelle que soit sa position (à gauche ou à droite) traduit la reprise d'une unité par un pronom dans la phrase. On obtient ainsi un ordre désigné différente de l'ordre canonique. Allant dans le même sens, le Goffic (1993:337) définit la dislocation comme :

Le fait qu'un terme nominal peut être jeté en début de phrase (ou repris en fin de phrase) en construction détachée, et repris (ou annoncé) par un pronom anaphorique ou (cataphorique) qui en précise la fonction [...]. Ces termes posent un actant de l'énoncé, en lui conférant valeur de thème [...] On parlera alors de phrase « disloquée » (ou disjointe, détachée, segmentée). L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche).

Le Goffic (Ibid.) va un peu plus loin puisqu'il considère l'élément détaché à gauche de la construction verbale comme un thème. Il est également dit en prolepse. De même, cette définition que nous donne Le Goffic ne laisse pas clairement percevoir le constituant concerné par la dislocation. Il nous apprend également dans cette définition que l'élément détaché à gauche de la construction verbale est repris dans cette même construction par un pronom à valeur anaphorique. Tandis que, lorsque l'élément disloqué se retrouve détaché en fin de phrase, il est annoncé par un pronom qui cette fois, assure une fonction cataphorique (annonce d'un élément dont l'identification sera possible grâce à un élément qui apparaît un peu plus loin dans la phrase ou dans le texte). Nous aborderons cette notion de thème et de prolepse lors de nos analyses portant sur la dislocation.

1.2. Le thème

Un autre terme qui fera l'objet de notre attention (au milieu de la dislocation) c'est le thème. D'une manière générale, ce terme

désigne une idée, une proposition qu'on développe dans un ouvrage, dans un texte, dans un discours ou encore dans une réflexion. En langue et plus précisément en grammaire, chaque auteur à sa manière de concevoir ce terme.

Pour Mounin (2006:324), il s'agit de « ce de quoi le locuteur parle dans l'énoncé ».

Riegel et all (1999:605) le perçoivent comme « ce dont parle le locuteur, le support, le point de départ de la communication et de la phrase ».

Wagner et Pinchon (1991:23) le voit comme « tout ce à propos de quoi on formule quelque chose ».

Neveu (2010:289), quant à lui, l'entend comme « le support de l'information ; c'est le constituant de l'énoncé qui reçoit le degré le moins élevé de la dynamique communicationnelle. Il est intentionnellement faible ». En d'autres termes, c'est l'élément qui ne porte pas une information considérable comme le rhème. Neveu le considère comme le « support informationnel » c'est-à-dire l'élément qui reçoit l'information apportée par le rhème. Il s'agit du sujet. Cette définition de Neveu nous sera utile ici dans la mesure où, l'on ne saurait se fixer sur la position syntaxique de la CD (construction détachée) pour parler de thème.

De ces différentes définitions que nous livrent les auteurs sur la notion de thème, nous nous allierons à celle de Combettes (1998, cité par Nowakowska, 1999:2) qui définit le thème en fonction de sa position dans la phrase. Ainsi, les CD en position initiale ont de nombreux points communs avec « le fonctionnement anaphorique et font partie des unités thématiques ». Combettes pense donc que la CD en position initiale a tout à voir avec le thème. Sachant qu'il n'accorde pas plus de détails ici à l'aspect sémantique de ce constituant, mais simplement de sa position dans la structure de la phrase.

Après avoir défini le thème, qu'en est-il du rhème ?

1.3. Le rhème

D'une manière générale, le rhème est ce que le locuteur dit à propos du thème. Riegel et *al* (1999) le définissent comme « ce qu'on dit du thème, l'apport d'information sur le thème ». Ils l'appellent le « propos ».

Neveu (2010) l'entend comme « la partie de l'énoncé qui reçoit le degré le plus élevé de la dynamique communicationnelle ». Le rhème, comme le stipule le même auteur, est « intentionnellement fort ». C'est donc le rhème qui renseigne sur ce le thème dit.

Combettes (1998) estime que les CD en position postverbale sont à « rapprocher des tours cataphoriques, elles portent une information nouvelle ». C'est donc la position postverbale de la CD qui fait d'elle le rhème.

Wagner et Pinchon (1991) parlent de prédicat. Ils le définissent comme : « ce que l'on formule à propos du thème ».

Nous percevons après ces définitions que les auteurs ne s'accordent pas toujours sur le terme « rhème ». Pour les uns, il s'agit tout simplement du rhème (Combettes) ; pour d'autres, il s'agit du propos (Riegel et *al*, Neveu) ; d'autres encore parlent de prédicat (Wagner et Pinchon). Pour notre étude, nous nous limiterons à la notion de rhème telle que perçue par Combettes.

1.4. La prolepse

Le Goffic (1993:377, cité par Naudet, 2012:9) associe la « prolepse » à la « dislocation ». Dans ce sens, il dit ceci :

Un terme nominal peut être jeté en début de phrase (ou repris en fin de phrase) en construction détachée et repris (ou annoncé) par un pronom anaphorique (ou cataphorique) qui en précise la fonction [...]. Ces termes posent un actant de l'énoncé, pour lui-même, en lui conférant la valeur de thème [...]. On parle alors de phrase « disloquée » (ou disjointe, détachée, segmentée).

L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche).

Comme nous venons de le voir, Le Goffic (Ibid.) associe le terme dislocation à celui de prolepse. Wagner et Pinchon (op. cit.) déterminent la même idée. Ils pensent que la prolepse, c'est : « ce procédé qui consiste à jeter en tête un terme de la phrase, à l'isoler au moyen d'une pause, et à le reprendre dans la phrase au moyen d'un pronom ou d'un adverbe représentant ». Ils poursuivent en soutenant que « la mutation des éléments ou des termes, le dégagement d'un terme, ne rompent pas la structure de la phrase. La prolepse revient au contraire à la briser ou à la disloquer ».

Ainsi, quand un constituant est détaché en tête de phrase et séparer de celle-ci par la virgule, il est dit en prolepse. Il est alors repris au sein de la même phrase par un pronom. Pour le démontrer, ils considèrent l'exemple suivant : le père, il n'a rien dit. Dans cette phrase, le père est dit en prolepse.

Au regard de ces définitions et précisément de cet exemple, nous remarquons que le constituant en question c'est le sujet. Nous remarquons également qu'il est juxtaposé au clitique « il » qui est sa personne grammaticale. Les deux éléments sont dans le même environnement et renvoient à la même réalité.

En ce qui nous concerne et au regard de notre définition de la dislocation, nous ne saurons associer ces deux termes.

En utilisant ces exemples, on peut illustrer ce passage :

- 2a. **Jacques**, tu es butor ! **Jacques**, tu es un âne ! (*LPC* :18)
 - b. Tu entends, **Jacques**, c'est madame Eyssette qui parle avec sa voix tranquille. (*LPC* :18)
 - c. C'est très amusant, **la manécanterie** ! (*LPC* :20)
 - d. Le petit chose ne pleurait pas, **lui**. (*LPC* :39)
 - e. Je **les** connais, **tes femmes mariées**. (*P. et J.* :39)
 - f. Et qu'est-ce qu'il est devenu, **ce portrait** ? (*P. et J.* :51)
- Au vu de ces exemples, il nous semble que le constituant disloqué n'a pas de position fixe. Il peut se placer avant ou après

le verbe. Dans tous les cas, il est séparé par une virgule à l'écrit du reste de la phrase. Ce constituant est repris par un représentant qui l'annonce dans la suite de l'énoncé. Cette liberté positionnelle est un point intéressant de son étude. Nous venons ainsi de définir notre concept opératoire qui est la dislocation. Passons à présent à la détermination du concept : le sujet dans sa perspective de la dislocation.

2. Le sujet : constituant essentiel de la dislocation

Le sujet est le constituant concerné par la dislocation, il peut tantôt occuper une position préverbale c'est-à-dire à la gauche du verbe, tantôt une position postverbale c'est-à-dire après le verbe. Dès lors, quelle position peut occuper le sujet (préverbale ou postverbale) ?

2.1. Identification de sujet

À titre de rappel, le sujet est celui qui fait l'action exprimée par le verbe. Pour identifier ce sujet, procérons par questionnement (les questions ici sont celles utilisées pour identifier le sujet) :

- Qu'est- ce qui fait partie de nous ?
- Qu'est-ce qui ne me sortaient plus de la tête ?
- Qui est-ce qui était une fée ?
- Qui est- ce qui était une personne très rigide ?
- Qui est-ce qui le croyait vraiment ?

Réponses :

- ✓ Ce sont toutes ces choses de bois
- ✓ Ces grands démons d'Yeux Noirs
- ✓ Cette petite rose rouge
- ✓ Cette demoiselle Pierotte

✓ Mon brave Jacques

Même jusqu'à ce niveau, le noyau nominal n'est pas encore clairement perçu étant donné que le syntagme nominal a à sa tête un nom en qui il peut être réduit. (Riegel et coll. :2014:214). Cela veut dire que, si nous procémons donc par effacement en surface de certaines unités de gauche et si possible de droite de ces syntagmes pour en obtenir de plus petits (les noms), on aboutit aux énoncés suivants :

- 3a. [...] elles font partie de nous-même, (toutes) **ces choses** (de bois)
- b. Ils ne me sortaient plus de la tête, (ces grands démons d') **Yeux Noirs**
- c. Elle était une fée, cette (petite) **rose** (rouge)
- d. C'était une personne très rigide, (cette demoiselle) **Pierrotte**
- e. Il le croyait vraiment, (ce brave) **Jacques**.

Ainsi, « ces choses », « les Yeux Noirs », « la rose », « Pierrotte » et « Jacques » sont les sujets du verbe de leur énoncé respectif, car c'est eux qui, en réalité, font l'action exprimée par le verbe ; ce que Evouna (2016) nomme d'ailleurs « formes pleines ». En rétablissant les énoncés de départ, on obtient :

- ✓ Ces choses font partie de nous-même.
- ✓ Les yeux noirs ne me sortaient plus de la tête (forme négative).
- ✓ Cette rose était une fée.
- ✓ Pierrotte était une personne très rigide.
- ✓ Jacques le croyait vraiment.

2.2. *Le syntagme nominal disloqué*

Susceptible de faire l'objet d'une dislocation, le syntagme nominal est un constituant formé à partir des éléments qui ont pour noyau le nom. Allant dans ce sens, nous avons recueilli dans notre corpus dix-sept (17) occurrences des cas où, le syntagme nominal assure la fonction de sujet.

Observons-le avec les exemples suivants :

4a. [...] elles font partie de nous-même, **toutes ces choses de bois.** (LPC:235)

b. Ils ne me sortaient plus de la tête, **ces grands démons d'yeux noirs.** (LPC:312)

c. Elle était fée, **cette petite rose rouge.** (LPC:321)

d. C'était une jeune personne très rigide, **cette demoiselle Pierrotte.** (LPC:327)

e. Il le croyait vraiment, **mon brave Jacques [...]** (LPC:376)

Observant de près, les SN (Syntagmes Nominaux) détachés ou disloqués permettent de comprendre les énoncés du point de vue du sens. Le clitique est un représentant qui a pour rôle de reprendre ce qui est annoncé ou ce qui sera annoncé dans la suite de la phrase. Mais, du point de vue de la structure, l'ordre habituel se trouve modifié dans la mesure où le SN remplissant le rôle du sujet se trouve en position postverbale.

2.3. *La dislocation avec le nom*

Comme nous venons de le voir avec le syntagme nominal, le sujet placé en fin de phrase a un caractère autonome, c'est-à-dire qu'il peut s'étudier de manière isolée. Nous avons recueilli, dans notre corpus, des cas où le nom (nom propre et nom commun) assure la fonction sujet. Nous avons recensé au total neuf (09) cas de dislocation avec le nom propre et le nom commun :

5a. Il croyait tout ce que je lui disais, **cet imbécile.** (LPC:11)

b. C'était très amusant, **la manécanterie.** (LPC:34)

- c. Vous êtes bien malheureux, **monsieur Eyssette** ! (LPC:115)
- d. Tu n'y songes pas, **Daniel**. (LPC:274)
- e. C'est un bon homme, **ce curé**. (LPC:481)

Dans cette position postverbale telle que perçue avec le syntagme nominal, le sujet se veut autonome ; ce qui fait donc que sa présence est facultative. En l'absence du sujet, l'énoncé conserve sa structure. De ce fait, si nous procémons par effacement en surface du sujet, on obtient:

- 6a. Il croyait tout ce que je lui disais (, cet imbécile)
- b. C'était très amusant (, la manécanterie)
- c. Vous êtes bien malheureux (, Monsieur Eyssette)
- d. Tu n'y songes pas (, Daniel)
- e. C'est un bon homme (, ce curé)
- f.

Par effacement en surface du sujet, on aboutit aux énoncés de type assertif et syntaxiquement corrects ; c'est-à-dire comportant un sujet, un verbe et, si possible, un complément. Qu'en est-il du sujet disloqué sous la forme d'un pronom tonique?

2.4. La proforme disloquée

Le pronom tonique est appelé proforme dans la mesure où, il est non fini, il n'est pas encore une forme pleine de la personne. Contrairement au pronom clitique, il a donc cette particularité d'être employé en lieu et place du sujet réel ; car il se rapproche sémantiquement de ce dernier. De ce fait, il désigne la personne qui fait l'action exprimée par le verbe. Nous avons relevé, dans notre corpus, dix-sept (17) occurrences des cas où le pronom tonique assure la fonction de sujet. Il occupe également la position finale dans la construction verbale et est séparé de celle-ci par une virgule. Son rejet en position postverbale est motivé par le pronom clitique.

Considérons les exemples suivants :

- 7a. Tu fais un poème, **toi**. (*LPC:54*)
- b. Je ne riais pas, **moi**. (*LPC:133*)
- c. Je suis très fort des reins, **moi**. (*LPC:342*)
- d.30. Je ne suis pas reçu, **moi**, dans le monde. (*LPC:346*)
- e.31. Elle ne regrettait rien, **elle**. (*LPC:424*)

Le déplacement avec le pronom tonique (surtout de la première et la deuxième personne du singulier) s'avère compliqué dans la mesure où, si nous ne faisons pas attention, l'on se retrouve avec une collocation en essayant de le ramener en début de phrase. Tel est le cas de cette phrase : « Toi, tu fais un poème ». Ainsi, pour nos énoncés, en procédant par un test de substitution des personnes grammaticales par ces formes toniques. On obtient ainsi des énoncés formés sur base de la formule d'emphase que nous allons aborder bientôt.

Tout de même, voyons dans cette perspective :

- 8a. **C'est** **toi** **qui** fais un poème
- b. **C'est** **moi** **qui** ne riais pas
- c. **C'est** **moi** **qui** suis très fort des reins
- d. **C'est** **moi** **qui** ne suis pas reçu dans le monde
- e. **C'est** **elle** **qui** ne regrettait rien.

Après substitution, on aboutit à des énoncés dits « clivés » (Riegel et al, 2014:725). Cette forme n'est possible que pour le pronom tonique de la première et de la deuxième personne du singulier, mais facultative pour la troisième personne du singulier et les autres personnes du pluriel. Ce qui revient à dire que dans l'énoncé clivé « c'est elle qui ne regrettait rien », le présentatif « c'est » et le pronom relatif « qui » sont facultatifs. Ainsi, cet énoncé peut se réécrire sous la forme « elle ne

regrettait rien ». Ce qui renvoie également au type d'inversion stylistique. Il en est de même avec les cas où le pronom tonique est renforcé par « même » et « aussi ». Nous avons répertorié dans notre corpus 19 cas au total de ces formes.

Nous avons des exemples suivants :

- 9a. J'irais **moi-même** au bateau... (*LPC:268*)
- b. Il faut que je fasse le lit **moi-même**. (*LPC:267*)
- c. Il se mit à bavarder, **lui-aussi**. (*LPC:234*)
- d.35. Il avait envie de pleurer, **lui aussi**. (*LPC:458*)
- e.36. J'avais des courses à faire, **moi-aussi**. (*LPC:466*)

Pour la reconstitution de ces phrases, nous aurons :

- 10a. **C'est** moi-même **qui** irais au bateau
- b. **C'est** moi-même **qui** ferais le lit
- c. **C'est** lui-aussi **qui** se mit à bavarder (lui-aussi se mit à bavarder)
- d. **C'est** lui- aussi **qui** avait envie de pleurer (lui-aussi avait envie de pleurer)
- e. **C'est** moi aussi **qui** avais des courses à faire

Dans ce cas, il s'agit d'une apparence syntaxique. En d'autres termes, le français moderne nous a habitués à l'ordre classique des mots dans la phrase : sujet-verbe-complément. C'est donc la place du mot qui donne son sens à la phrase dans notre langue. Ainsi, si nous écrivons : « la rose parfume la chambre », nous avons le sujet « la rose », le verbe « parfume » et le complément « la chambre ». Il y a une cohérence dans cet ordonnancement. L'élément central est le sujet et tout ce qui se rapporte à lui constitue le prédicat. En latin par contre, il n'en va pas de même. Ainsi, l'ordre incohérent en français « parfume la rose la chambre » ne l'est pas en latin. (Pailhès, 2013:1).

Bien que présentée ainsi, cette forme nous permet d’observer un sujet et son verbe ; parce qu’en réalité, les énoncés de départ sont :

- 11a. C'est moi, j'irais au bateau / X ira au bateau, c'est moi ;
c'est moi X, j'irai au bateau ; c'est moi qui irai au bateau
- b. C'est moi, je ferais le lit
 - c. C'est lui, il se mit à bavarder
 - d. C'est lui, il avait envie de pleurer
 - e. C'est moi, j'avais des courses à faire

Le sujet, tel que précédemment analysé en position postverbale, nous laisse percevoir clairement que celui-ci est séparé du reste de la construction à laquelle il appartient au moyen d'une pause marquée à l'écrit par la virgule. Dans l'exemple (11a) en effet, le sujet est éventuellement placé après le verbe. Ce pronom tonique représentant (moi de 11a, b et e) joue le rôle de sujet. C'est lui qui fait en réalité l'action. Pour les exemples (c et d) nous avons également le tonique (lui) qui est le sujet. Dans cette position, nous pouvons donc dire qu'il est en analepse. Cependant, après avoir analysé et identifié le sujet, que devient le pronom clitique ?

2.5. Le pronom clitique un substitut de sujet

Dans les énoncés ci-haut, le pronom clitique occupe une position préverbale. En effet, le pronom clitique a pour rôle, ici, d'anticiper un segment de discours qui est le sujet. Pour cela, il est dit cataphorique : il s'agit d'un procédé de cataphorisation. Placé en tête de phrase, le pronom clitique contraint ainsi le sujet à occuper une position postverbale : c'est un disloquant. Nous avons remarqué lors de nos analyses que les clitiques (je, tu, il ou elle, nous, vous, ils ou elles) ne peuvent d'ailleurs se retrouver en position accentuée dans la phrase étant donné qu'il

est conjoint au verbe tandis que le sujet en est disjoint. Pour le vérifier, considérons les deux énoncés suivants :

- 12a. je ne le suis pas, moi. (*LPC:349*)
- b. Il est guéri, ce garçon-là. (*LPC:497*)

En permutant le clitique par « la forme pleine » et vice -versa, on obtient les énoncés suivants :

- 13a. * Moi ne le suis pas, je.
- b. * Ce garçon-là est guéri, il.

La permutation n'est peut être envisageable à ce niveau, parce que ces cliques sont conjoints. On obtient des énoncés incorrects qui sont agrammaticalement construits. Ce qui permet de prouver les limites de la syntaxe française, d'autant plus qu'elle se trouve incapable de gérer ce combinatoire.

Dans l'optique de montrer l'ordre inverse avec la dislocation, nous avons longuement étudié le sujet par rapport aux différentes positions qu'il occupe. Il est à présent temps de s'appesantir sur le cas du complément d'objet direct.

3. La dislocation avec le complément d'objet

Rappelons que le complément d'objet est dit direct lorsqu'il est introduit par un verbe transitif direct. Peuvent assurer la fonction de complément d'objet : le nom, le syntagme nominal, le pronom tonique et même le pronom personnel complément d'objet (me, te, le, la, etc.). Le complément d'objet direct est directement rattaché au verbe, c'est-à-dire sans l'intermédiaire d'une préposition. Dans notre corpus, nous avons relevé des cas où le complément d'objet direct apparaît sous la même forme que le sujet (dans la dislocation) ; c'est-à-dire tantôt avant le

verbe, tantôt après le verbe ; et à chaque fois, il est accompagné de son pronom qui lui-même est complément.

3.1. Le complément d'objet : un détachement en position initiale

Devant ces formes semblables du sujet et du complément d'objet, nous étudions les phénomènes de la dislocation pour expliquer précisément le renversement systématique de l'ordre canonique. Aussi serait-il concerné par le détachement, le complément d'objet peut se trouver en position initiale. À cet effet, nous avons répertorié dans notre corpus des cas où le complément d'objet occupe une position préverbale.

Ils peuvent faire l'objet d'une illustration

- 14a. **Le viatique**, comme on était fier quand on pouvait l'accompagner. (*LPC:35*)
- b. **Cette ride**, je l'ai vue sur le visage amaigri de Mme Eyssette. (*LPC:51*)
- c. **Celui-là**, je ne **le** connais pas. (*LPC:155*)
- c. **Ces artistes**, je **les** exècre. (*LPC:398*)
- d. **Le Petit Chose**, cette pensée ne **le** quittait pas. (*LPC:434*)

Ces exemples traduisent un dépassement de l'ordre habituel. Donc, pour identifier le complément d'objet dans chacune de ces phrases, on pose les questions « qui ? » ou « quoi ? » après le verbe. Celles-ci permettent de distinguer respectivement les personnes des choses :

- ❖ Comme on était fier quand on pouvait accompagner qui ?
- ❖ j'ai vu quoi ?
- ❖ Je ne connais pas qui ?
- ❖ J'exècre qui ?
- ❖ Cette pensée ne quittait pas qui ?

Rétablissement de la phrase :

- ✓ On était fier quand on accompagnait le viatique
 - ✓ J'ai vu cette ride
 - ✓ je ne connais pas celui-là
 - ✓ j'exècre ces artistes
 - ✓ cette pensée ne quittait pas le Petit Chose
- Passons à présent au détachement de complément en position finale.

3.2. Le complément d'objet : un détachement en position finale

De même qu'il soit un nom ou SN, le complément d'objet se trouve disloqué en position finale. Séparé par une virgule des autres éléments de la phrase, ce constituant permet de renforcer l'aspect sémantique de l'énoncé. Nous avons relevé dans notre corpus quelques cas où le nom complément d'objet occupe une position postverbale et est séparé de la construction verbale par une virgule. Nous avons des exemples tels que :

- 15a. Je l'aimais tout de suite, **cet original-là**. (LPC:86)
- b. Je **les** aimais tant, **ces gamins-là** ! (LPC:96)
- c. Dieu **vous** protège, **mes chers Yeux Noirs**. (LPC:215)
- d. Je **les** regardai un moment, **ces clefs formidables**. (LPC:216)
- e. Tu ne l'as pas encore rencontrée, **notre superbe voisine** ? (LPC:280)

Nous observons que le nom complément d'objet direct peut apparaître à gauche ou à droite du verbe. Le fait que le sujet soit antéposé au verbe n'est qu'une affaire syntaxique ; car en réalité peu importe s'il occupe une position préverbale ou s'il est séparé de la construction verbale par une virgule ; ce qu'il serait important de noter ici est qu'il traduit une transformation

syntaxique au niveau de la structure et ne peut s'étudier de manière isolée. Il est obligatoire au verbe et ne peut s'étudier qu'à partir de lui. Dans le souci d'éviter la redondance du nom complément, on va ainsi procéder par économie linguistique. Celle-ci va consister en la pronominalisation de ce nom. C'est ainsi qu'on aura le pronom personnel complément d'objet direct. En ce sens, le pronom personnel joue le même rôle sémantique que le nom complément, car il est aussi conjoint et dépendant du verbe et, par conséquent, ne peut s'étudier que par rapport à ce dernier. Nous pouvons donc dire que les deux (nom complément et pronom personnel complément d'objet direct) sont utilisés pour que l'un complète l'autre (A=B). Autant le nom complément est égal au pronom, autant ce dernier est égal au nom complément.

4. Différences entre le sujet et l'objet

Après ces analyses, plusieurs différences entre le sujet et l'objet se font apparaître. De ce fait, plusieurs éléments permettent de définir avec clarté la dislocation :

- Le sujet est disjoint du verbe et peut se retrouver tantôt en position préverbale par plusieurs contraintes, tantôt en position postverbale.
- c'est le sujet qui fait l'action exprimée par le verbe et non pas le clitique
- le sujet est une forme pleine, mais pas le clitique ;
- le sujet et le clitique ne sont pas mis en apposition ;
- le clitique est soit une anaphore, soit une cataphore du sujet ;
- la forme pleine et le clitique sont coréférents (Evouna, 2016:12).
- le nom complément d'objet a une correspondance sémantique avec pronom personnel complément

- Le complément d'objet direct ne peut pas être étudié de manière isolée.

Bibliographie

Charles Bally, 1932. *Linguistique Générale et Linguistique Française*. Berne, A., Franke.

Charles Bally, 1995. *Linguistique générale française*, Berne, A., Fancke.

Bikoï, F., 1990. *Connaissance et pratique du français*, Larousse Nathan international, Paris.

Blinkenberg, 1928. *L'ordre des mots en français Moderne*. 2 vol., Copenhague.

Claude Buffier, 1709. *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, N. Le Clerc, Paris.

Jean Dubois, Jouanon & René Lagane, 1961. *Grammaire française*, Armand Colin, Paris .

Dubois, J., Mitterrand, H. & Dauzat, A., 1993. *Larousse : Dictionnaire étymologique et historique du français*, Armand Colin, Paris.

Maurice Grevisse & André Goosse, 2013. *Le Bon Usage, Grammaire française*, Boeck et Duculot, Paris.

Claude Hagège, 1985. *L'homme de paroles*, Fayard, (Folio, 1986), Paris.

Le Goffic, P., 1993. *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris .

Riegel et all., 2014. *Grammaire Méthodique du Français*, Armand Colin, Paris .

Rougerie, A. (1966). *Grammaire française et exercices*, Dunod, Paris .

Wagner, René, L. & Pinchon, 1991. *Grammaire du Français Classique et Moderne*.: Hachette Supérieur, Paris.

Jacques Evouna, 2016. La Construction du sujet : entre complémentation et sélection. Congrès Mondial de Linguistique

Française (CMLF), 27. In *DOI 10.1051/shsconf/201614003, 14, 16.*

Franck Neveu, 2001. Détachement et Construction de la référence. Aspects de la syntaxe détachée en français et autres questions de grammaire pour l'analyse des textes. [Document de synthèse pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches], Université de Nancy II, 1-172, Paris.

Nölke, H., 1997. Note sur la dislocation du sujet : Thématisation ou focalisation ? Les formes de sens. Etude linguistique française de ses 60 ans, In *Kleiber G. & Riegel, M.* (eds.) Duculot, champs linguistique : Louvain-La-Neuve.

Skärup, P., 1975. Les premières zones de la proposition en ancien français. Essai de syntaxe de position. In *Revue Romane*. Université de Copenhague : Etudes Romanes, [numéro spécial] 6.